

La Maison Numérique de la Biodiversité au service des zones humides de la Dordogne

A la suite d'un appel à projet visant l'innovation et la biodiversité, la Dordogne a été désignée en 2017 « Département pilote pour la reconquête de la biodiversité » par le Ministère de l'environnement.

La **Maison Numérique de la Biodiversité (MNB)** ; projet inédit à l'échelle nationale, a été développée en partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne (CD24), l'Agence Technique Départementale (ATD) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Elle sera opérationnelle dès le deuxième trimestre 2021.

La MNB se compose de 5 lots organisés par thématique :

- Lot 1 : Biodiversité et écodéveloppement
- Lot 2 : Zones humides
- Lot 3 : Eaux pluviales
- Lot 4 : Ecotourisme
- Lot 5 : Sensibilisation du public à la biodiversité

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de la Dordogne (CD24)

Période du projet : 2018 à 2021

Présentation des objectifs du lot 2 « zones humides » :

- Développer et fournir aux collectivités territoriales un outil cartographique innovant en proposant des délimitations spatiales détaillées et actualisées des zones humides – selon la classification des zones potentielles, effectives et efficaces (PEEW développée par Mérot et al. en 2006) - afin de définir et prioriser des actions de préservation ou de restauration,
- Mettre en place une technicité renforcée au sein de la CATERZH du Département de la Dordogne,
- Assister les collectivités et les syndicats de rivières (EPCI) dans la mise en place de la compétence GEMAPI et plus particulièrement dans la définition d'une stratégie de priorisation des zones humides sur leur territoire.

Coût total : 1 857 000 € TTC (MNB) comprenant 156 116 € TTC spécifiques au lot 2 « zones humides ».

Financement du projet : 60 % ADEME via les Programmes d'Investissement d'Avenir du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et 20% via les Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Descriptif technique du projet spécifique au lot 2 « zones humides » de la MNB :

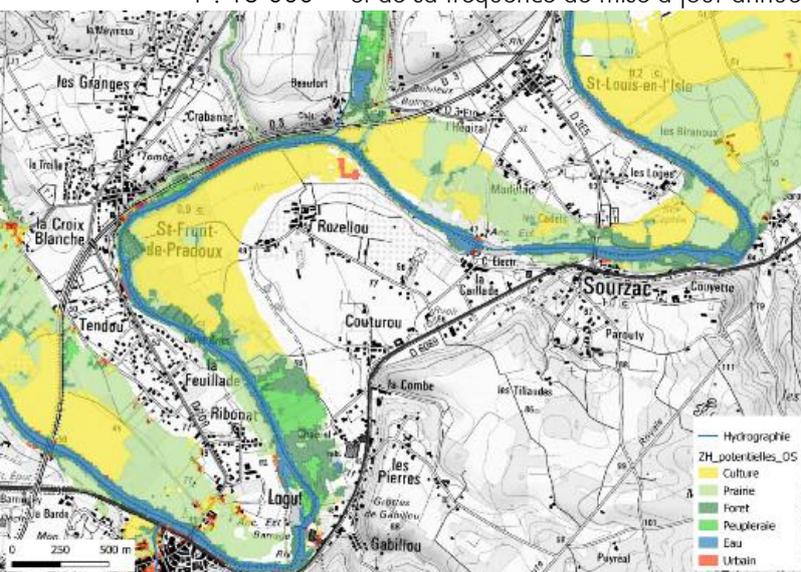
L'objectif du projet était la création d'un outil cartographique sur les zones humides. Son innovation et sa performance permet dès aujourd'hui aux collectivités de comprendre les fonctionnalités des zones humides et de cibler les secteurs prioritaires à préserver ou à restaurer.

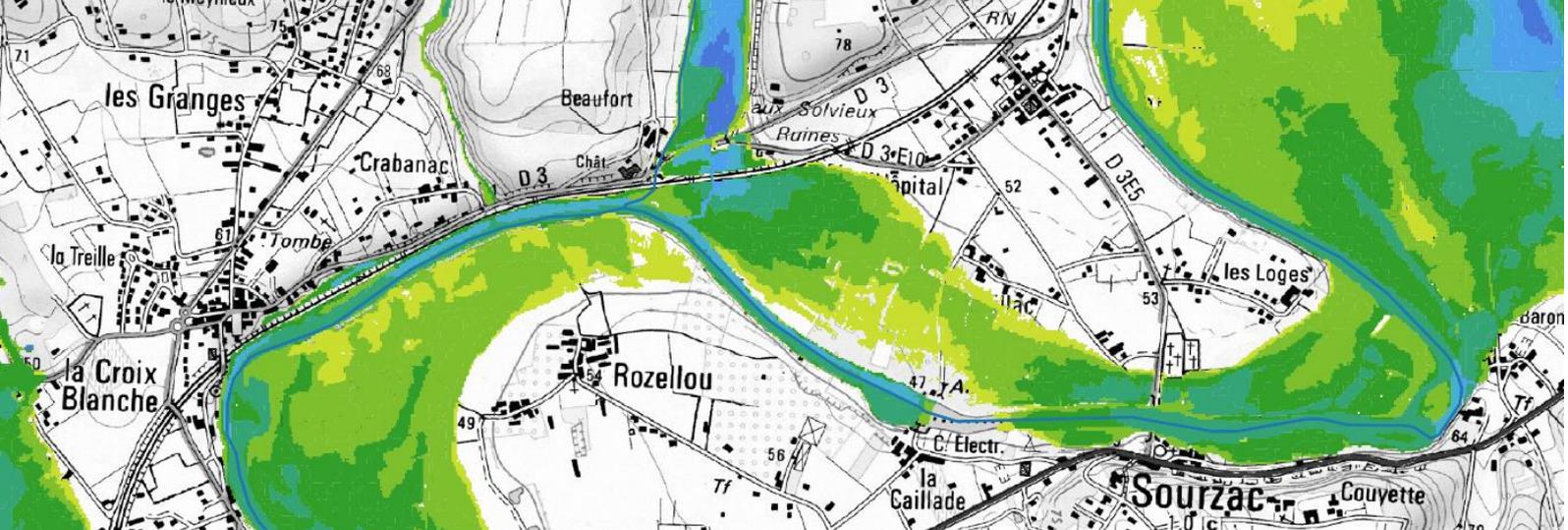
L'outil « Zones Humides MNB » fournit aux collectivités territoriales et aux structures intéressées diverses données ressources :

- La localisation des ZH potentielles combinée à l'occupation du sol avec une précision de 10 m.

Elle est construite à partir d'une série temporelle annuelle d'images satellites (Sentinel-2) acquises en 2018 puis calibrée et validée à partir de données de références : RPG, BD TOPO et BD VEG. La délimitation produite permet de distinguer deux types de zones humides : les ZH existantes désignant les surfaces de prairies et de boisements alluviaux, puis les ZH perdues désignant les surfaces bâties, les surfaces en eau, les peupleraies et les cultures agricoles.

L'occupation du sol dans l'emprise de zones humides offre de multiples usages au vu de son échelle au 1 : 15 000^{ème} et de sa fréquence de mise à jour annuelle.





La principale valorisation de cette analyse cartographique est l'identification de secteurs sensibles dans le cadre de la stratégie « Eviter, Réduire et Compenser ».

- Le flux du carbone, l'activité photosynthétique, la production de biomasse et la durée d'inondation qui sont les quatre indicateurs permettant d'apprécier le fonctionnement des zones humides influencé par les pratiques humaines et les évolutions liées aux changements climatiques.
- Les zones humides efficaces ; une analyse micro-topographique de terrain appelée « unité hydrogéomorphologique – HGMU ».

Les zones humides efficaces (HGMU) ont été générées à partir d'un Modèle Numérique de Terrain (RGE ALTI 5m) préalablement traité par rapport à l'altitude des cours d'eau. A l'issue de ce traitement, est obtenue une cartographie représentant une multitude d'entités superposées et séparées par des classes de hauteurs de 50 cm.

Les zones humides efficaces étant structurées par la géomorphologie, leur cartographie ne nécessite pas de mise à jour régulière.

Cette donnée permet par exemple de localiser des chenaux sur une parcelle afin de répondre aux problématiques de ruissellement, de mettre à jour un document d'urbanisme tel qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et d'apporter les justifications nécessaires pour un projet de construction.

Valorisation des outils cartographiques :

C'est un outil qui permet d'assister les collectivités lors de l'élaboration de leurs stratégies liées à l'eau : aménagement du territoire, actions GEMAPI, gestion de la ressource en eau, valorisation touristique, mise à jour des documents d'urbanisme...

Les données produites permettent d'interpréter et de comprendre les principales fonctions des zones humides : filtration de l'eau (nitrates et phosphates), stockage hydrique en période de crue, soutien à l'étiage et réservoir de biodiversité.

Diffusion et exploitation des données produites :

Les gestionnaires du territoire et des milieux aquatiques de Dordogne peuvent retrouver ces données cartographiques relatives aux zones humides via l'interface PERIGEO mise à disposition par l'ATD.

Le Conseil départemental de la Dordogne assure dès aujourd'hui le partage des données auprès des EPCI exerçant la compétence GEMAPI ainsi qu'auprès aux structures gestionnaires des milieux aquatiques.

Les données seront mises à disposition de tous les acteurs via la plateforme d'open data du Département de la Dordogne.

L'outil « Zones Humides MNB » est potentiellement reproductible sur d'autres territoires autres que le département de la Dordogne grâce au transfert des scripts et des ressources informatiques associées.

Liens utiles :

Retrouvez en détail la **Maison Numérique de la Biodiversité** sur [Maison Numérique de la Biodiversité : une boîte à outils numériques au service de l'excellence environnementale - Le Département de la Dordogne](#)

Retrouvez **les cartographies des zones humides produites par la MNB** sur [MNB 24 - Zones Humides](#)

Contact pour tout renseignement complémentaire :

Technicien Milieux Aquatiques : Yoann SUREAU - y.sureau@dordogne.fr - 05 53 06 80 07
 CATERZH - Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité
 Direction de l'Environnement et du Développement Durable
 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr